

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



VALRÉAS
ENCLAVE DES PAPES

COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques
Dossier suivi par Denis Duciel
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59
Courriel : dst@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/DST/LC

DÉCISION N° 2023-08/109

CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DU MAÎTRE D'OUVRAGE ENTRE LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DE VAUCLUSE ET LA COMMUNE DE VALREAS POUR L'ÉGLISE DE L'ANCIEN COUVENT DES CORDELIERS / THÉÂTRE DU ROND-POINT

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que lorsque les personnes morales de droit public confient à une association la réalisation d'une mission qui a pour objet de répondre à un besoin de l'administration pour elle-même ou pour l'accomplissement du service public, la réalisation de cette mission est assimilée à une prestation de service et relève du code des marchés publics ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de faire réaliser par une équipe de maîtrise d'œuvre spécialisée une étude technico-patrimoniale de l'église de l'ancien couvent des Cordeliers / Théâtre du Rond-Point ;

CONSIDÉRANT que l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Vaucluse, sise immeuble le Ronsard – 631 chemin des Meinajariés à AVIGNON (84140), a fait une proposition intéressante d'accompagnement dans la définition des actions à mener pour l'étude technico-patrimoniale de l'église de l'ancien couvent des Cordeliers / Théâtre du Rond-Point et dans le choix de l'architecte spécialisé ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/08/2023

Application agréée E-legalite.com

93_AR-084-218401388-20230829-DEC_2023_08

DÉCIDE

Article 1^{er} : La mission d'accompagnement dans le cadre du projet étude technico-patrimoniale de l'église de l'ancien couvent des Cordeliers / Théâtre du Rond-Point et le choix d'un architecte spécialisé est confiée à l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Vaucluse, sise immeuble le Ronsard – 631 ch. des Meinajariés à AVIGNON (84140), pour le temps nécessaire à l'accomplissement de la mission (6 mois à compter du règlement de l'acompte).

Article 2 : Tout document afférent à ce dossier, notamment le contrat, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

Article 3 : La dépense, qui s'élève à un montant total de 3 000 €, sera imputée à l'article 2031 du budget communal.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 29 août 2023

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Préfecture, le 29 AOUT 2023

de la publication sur le site internet de la ville, le 29 AOUT 2023

